

Honoraires

Tarifs au 1^{er} MAI 2020

TRANSACTION

Honoraires à la charge du VENDEUR, calculés sur les tranches du prix de vente suivantes :

Montant minimum d'honoraires 6 000 €

Sur la tranche de prix inférieure à	100 000 €	8%
Sur la tranche de prix comprise entre	100 001 et 140 000 €	7%
Sur la tranche de prix comprise entre	140 001 et 180 000 €	6%
Sur la tranche de prix comprise entre	180 001 à 220 000 €	5%
Sur la tranche de prix supérieure à	220 001 €	4%

LOCATION

Locaux d'habitation vides, meublés ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	8€/m ² habitable
Etat des lieux d'entrée	3€/m ² habitable

A la charge du propriétaire :

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	8€/m ² habitable
Etat des lieux d'entrée	3€/m ² habitable
Entremise et négociation	3,5% du loyer annuel charges comprises

Locaux professionnels et commerciaux 20% du loyer annuel à la charge du locataire

Baux de droit commun 15% du loyer annuel charges comprises
A la charge de : 50% bailleur, 50% locataire

GESTION LOCATIVE

Locaux d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Locaux meublés 8% des sommes encaissées

Locaux professionnels et commerciaux

Baux de droit commun

Frais de gestion de l'assurance loyers impayés le cas échéant 1% du loyer charges comprises